

# BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

(Paraissant à Lausanne six fois par an)

---

ÉDITEUR : C. I. O., Mon Repos, Lausanne. RÉDACTION : OTTO MAYER, chancelier du C. I. O., Mon Repos, Lausanne. ABONNEMENT : Fr. s. 7,50 par an. Le montant des abonnements est, à verser au C. I. O. à Lausanne, compte de chèques postaux II. 2282, en mentionnant « Abonnement Bulletin du C. I. O. », ou au compte du C. I. O. à la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne.

---

*The members of the I. O. C. assemble each year for the purpose of discussing ways and means of furthering the Olympic Games and sport in general. These annual meetings also serve to strengthen the bonds of friendship between the different members and provide the opportunity for establishing new contacts with the leaders of Olympism in the host country. The site of the session is changed each year, as in the case of the Olympic Games.*

C. D.

*Le C. I. O. se réunit chaque année pour continuer à faire progresser, par des délibérations en commun, la cause du sport et des Jeux, pour rendre plus profonde l'amitié des membres entre eux et pour nouer une amitié nouvelle avec les dirigeants de l'olympisme dans les pays où la session a lieu. Le siège de la session varie comme le font les Jeux eux-mêmes.*

C. D.

## CONVOCATION

MM. les membres du Comité international olympique sont convoqués à la session de 1949, qui se tiendra à

**R O M E**

**du 24 au 29 avril 1949**

L'ouverture solennelle de la session se déroulera au Capitole, le 24 avril.

Tous les membres recevront à temps voulu les instructions nécessaires par circulaire.

L'ordre du jour leur sera également adressé sous peu.

### Commission exécutive

MM. les membres de la C. E. se réuniront avant la session de Rome à *Lausanne*, siège du C. I. O. les 21 et 22 avril 1949.

### Fédérations internationales

Il n'a pas encore été pris de décision pour une séance éventuelle avec les F. I. auxquelles nous avons adressé une circulaire en décembre dernier. Nous les informerons ces prochains jours de la résolution prise par la Commission exécutive.